

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
29/11/2016



Sommaire

Edito	p. 1	3 mois de la vie des collèges et des lycées en Sarthe	p. 2
Proposons un lendemain qui chante	p. 3	Absentéisme des enseignants - AESH	p. 4

L'ÉDITO

Une petite piqûre de rappel à l'entrée de l'hiver pour s'immuniser contre l'infection des discours

Cet espace, il nous a paru judicieux de profiter de cet espace pour céder la parole à deux grands défenseurs de la fonction publique, Anicet Le Pors¹ et Gérard Aschieri².

Anicet Le Pors : Les fonctionnaires sont régis par la loi et non par le contrat pour une raison simple : ils sont au service de l'intérêt général. Pour cette raison, leur indépendance doit être assurée vis-à-vis des pressions politiques, des pressions économiques, voire de l'arbitraire administratif. [...] Le statut est protecteur et garantit la neutralité du service public. [...] Un ensemble de principes républicains (égalité, indépendance, responsabilité) constituent les fondements de notre conception française de la fonction publique. Parce qu'elle est fondée sur des principes, nous pensons qu'elle peut se projeter dans l'avenir. Non seulement le libéralisme n'est pas l'horizon indépassable de notre société [...] mais c'est la perspective d'une société plus globale, ayant une conscience forte de l'unité de son destin, qui aura, selon nous, de plus en plus besoin de services publics nationaux, continentaux, internationaux, mondiaux.

Gérard Aschieri : Le statut est la garantie pour les usagers eux-mêmes du respect d'un certain nombre de principes. La fameuse garantie de l'emploi des fonctionnaires [...] permet d'assurer partout la présence du service public, la continuité et la pérennité de l'action publique. Elle permet d'assurer l'indépendance. Et, ce qui n'est pas négligeable, l'intégrité. On peut dire tout ce qu'on veut, dans notre pays, il y a peu de scandales qui touchent les fonctionnaires. [...]

Le statut, parce qu'il assure à chacun une carrière, ne met pas les gens en concurrence. Il leur permet de travailler ensemble. Un des problèmes que nous avons aujourd'hui dans les dérives de la gestion du personnel, c'est qu'on développe la mise en concurrence, alors que le travail moderne et efficace doit reposer sur plus de collectif.

Anicet Le Pors : Très longtemps, la politique salariale de la fonction publique a été la référence, y compris dans une large fraction du secteur privé. L'ancêtre du Smic a été créé dans le statut de 1946 ! Il faut rappeler qu'au moment de la crise de 2008, nombre d'observateurs ont considéré que le service public en France, par son étendue et son organisation, a joué un rôle d'« amortisseur social ». Même François Fillon l'a dit !

Après bientôt dix ans de RGPP (Révision générale des politiques publiques) et de MAP (Modernisation de l'action publique) qui ont toutes deux conduit à la réduction drastique du nombre de fonctionnaires perçus comme des charges indues ; à l'heure où pour exister politiquement des prétendants déclarés à la présidentielle se sentent obligés de participer à une surenchère « antifonctionnaire », nous souhaitons que le rappel de ces propos³ fondamentaux saura nous rassurer sur notre légitimité, nous encourager à ne pas baisser la tête et à maintenir une combativité plus que jamais nécessaire.

1 - Ancien ministre communiste de la Fonction publique (1981 - 1984), père du statut actuel des fonctionnaires

2 - Secrétaire général de la FSU de 2001 à 2010

3 - Extraits d'un entretien accordé au journal l'Humanité le 23 janvier 2015

3 mois de la vie des collèges et des lycées en Sarthe

par Lionel Quesne

8 septembre : le SNES-FSU ne désarme pas et organise un rassemblement devant l'IA pour dénoncer la mise en place chaotique de la réforme du collège et les effectifs pléthoriques en lycée.

10 septembre : Le directeur diocésain de l'enseignement catholique jubile. Ses effectifs sont en hausse dans tous les secteurs. Les collèges privés gagnent ainsi 240 élèves quand ceux du public en perdent 392. Difficile de ne pas voir là un jeu de vases communicant lié aux gages fournis aux parents d'un impact limité de la réforme dudit collège dans le privé.

22 septembre : des parents manifestent devant le collège de Saint-Calais pour réclamer un professeur de technologie manquant depuis la rentrée. Une rentrée idyllique qu'on vous dit !

23 septembre : On innove au collège de Bonnétable en passant au tout numérique en matière de manuels. C'est possible, pensez donc : le collège a reçu quatre mallettes de huit tablettes (donc 32 si l'on compte bien) et deux autres de 15 MP3 (soit tout de même 30). Pour un établissement de 300 élèves, c'est large ! Bon, il n'est pas dit qu'il y ait malgré tout quelques petits engorgements.

23 septembre (bis) : Intrusion au lycée Bellevue. L'un des trois garçons avait un pistolet à gaz. La presse est au courant ; y a dû y avoir des fuites.

10 octobre : où l'on apprend que la reconstruction en PPP de 4 collèges qui devait relancer l'activité économique en Sarthe et donner une bouffée d'oxygène aux PME locales, profitera surtout à un grand groupe du BTP. Quel scoop !

18 octobre : panique au lycée Robert Garnier de la Ferté-Bernard. À 9 h 00, un individu non-armé mais avec un turban sur la tête fait irruption dans une salle de classe en tenant des propos incohérents. Une trentaine de gendarmes sont dépêchés sur place et tous les élèves sont confinés jusqu'à 15 h 00. Mais c'est une blague, apprend-on par la suite. Il est où, le sens de l'humour ?

19 octobre : la presse locale se fait l'écho des premières « cérémonies républicaines » de remise du diplôme du brevet conclues par des Marseillaises entonnées à pleins poumons. « Allons z'enfants... »

20 octobre : des parents manifestent devant le collège du Grand-Lucé pour réclamer un professeur de physique-chimie manquant depuis la rentrée. Effectivement, ça commence à faire long !

21 octobre : la décision du conseil départemental de reconstruire 4 collèges sous forme de Partenariat public-privé (PPP) interroge les magistrats de la chambre régionale des comptes. Ils estiment que ce choix « aura un impact significatif sur la section de fonctionnement et donc la capacité d'épargne du département ». Tiens donc ! Les syndicalistes de la FSU auraient donc eu quelques motifs légitimes de dénoncer ce montage financier ?

24 octobre : Au lycée Touchard, 42 élèves suivent une option « langue des signes » qu'ils présenteront au bac. Un langage pour s'adresser aux sourds et aux malentendants ? Ces jeunes gens nous intéressent. On leur demandera de nous accompagner la prochaine fois que nous irons à l'IA.

04 novembre : où l'on apprend que le Conseil départemental débloque une enveloppe de 500 000 € (une paille !) pour installer dans 43 collèges publics des alarmes « performantes - attentat ». Les 12 collèges qui avaient déjà engagé ces dépenses doivent méditer la maxime de La Fontaine : « rien ne sert de courir, il faut partir à point. »

2 - Second degré 72 N°96 - 29 11 2016

CASA

par Christian Laplagne

S1 des retraités

En cette période électorale, - il serait difficile de l'oublier ! -, l'avenir s'annonce sombre autant pour les actifs que pour les retraités.

Il me semble intéressant d'expliquer ce qu'est la CASA (contribution additionnelle de solidarité de l'autonomie), passée complètement inaperçue. Elle a été créée en 2013 dans le cadre de la loi de finances de la sécurité sociale. C'est une taxe de 0,3 % qui s'applique uniquement aux retraités payant l'impôt sur le revenu. Elle devait alimenter la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, comme son nom l'indique.

Près d'un milliard d'euros grâce à cette taxe ont déjà été collectés mais affectés à un autre usage que celui prévu au départ. Ainsi c'est le fond de solidarité vieillesse qui en a récolté une partie. Choix fait pour équilibrer les comptes sociaux !

Et la loi de finances de la sécurité sociale de 2017 remet le couvert et réitère l'opération. Ainsi les personnes en perte d'autonomie feront les frais de cette décision alors que le maintien à domicile se développe.

La FSU et le SNES ont rappelé vivement leur opposition à ce prélèvement au nom notamment de la solidarité intergénérationnelle. Nous souhaitons que le financement se fasse sur les bases de cette solidarité.

Sans succès pour le moment...

Terminologie et... réalité de terrain

Propoſonſ un lendemain qui chante à noſ collègueſ !

par Jeffrey-Gaylord

Des PLC, professeurs de Lycées et de collèges, titulaires de concours du CAPES, certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire, parfois même de l'agrégation... voilà ce que nous sommes. Tout est pourtant dit dans ces termes. Nous avons été recrutés, parfois même, suivant les moments de nos recrutements, formés, pour être performants dans nos disciplines respectives afin d'apporter un solide bagage à nos élèves en nous appuyant sur nos programmes. Nous sommes avant tout des spécialistes et non des généralistes sans qu'il n'y ait là, et je tiens à bien le spécifier, aucune condescendance dans la formule. Je suis, moi, professeur d'histoire-géographie, dans l'incapacité d'apprendre à écrire à un élève. Tout juste puis-je espérer remédier à la marge à quelques difficultés de lecture. Et pourquoi cela ? Tout simplement parce que de même que la transmission de ma matière demande à mes yeux une solide formation, on ne s'improvise pas non plus professeur des écoles. Même avec la meilleure volonté du monde qui d'ailleurs ne manque pas chez nos collègues du secondaire !

Pourtant, force est de constater que nous parvenons de plus en plus difficilement à transmettre nos contenus. Nos classes recèlent environ un élève sur cinq en grande difficulté face à la lecture et l'écriture... Enfin, c'est ce que l'on disait déjà en 2013 lors des grandes assises de l'éducation prioritaire auxquelles j'ai participé. Après un discours larroyant de Madame la ministre Pau-Langevin, je me souviens d'avoir entendu un intervenant un peu plus objectif aller au-delà des constats et oser dire que le budget de défiscalisation des heures de soutien privé de certaines entreprises type Acadomia, dépassait largement l'enveloppe accordée à l'éducation prioritaire (aujourd'hui encore remise en cause) avant qu'une IG ne rebondisse aussitôt en assenant qu'effectivement(?) il fallait que « le corps enseignant évolue dans ses pratiques »...

Aussi afin de ne pas sombrer dans le « c'était mieux avant » voire dans l'éternel débat qui consiste à se deman-

der si le « niveau baisse » ou si « les élèves acquièrent de nouvelles compétences », je suis prêt à concéder qu'il est inévitable que notre métier, comme d'autres, connaisse d'importantes évolutions.

Notre métier évolue, et même se dégrade ! Alors pourquoi accuser les professeurs du secondaire et particulièrement ceux de collège, de ne pas vouloir évoluer dans leurs pratiques alors même que nous restons attachés à notre mission qui est de faire réussir tous nos élèves mais que nous ne sommes pas correctement accompagnés dans les changements que l'on nous impose ! Il n'est besoin que de rappeler l'immense qualité des formations mises en place pour la « Réforme du collège » ou celles sur le numérique au cours desquelles on nous place à peine 1 heure face à un ordinateur...

Aussi, faisons au moins en sorte que nos futurs jeunes collègues soient réellement formés face à ces nouvelles évolutions du métier en nous emparant des états-généraux de la formation que les syndicats de la FSU entendent porter en venant nombreux à la soirée organisée à partir de 18H au Mans le lundi 12 décembre 2016 dans nos locaux, place d'Alger.



Absentéisme des enseignants

Les enseignants sont bien moins absents que beaucoup d'autres salariés, y compris du privé

par Laurent Blancs

Le 18 octobre dernier, à grand renfort de trompettes médiatiques, la ministre présentait ses mesures pour lutter contre l'absentéisme des enseignants. Et voilà le vieux serpent de mer de l'absentéisme des profs refaire surface ! Même si, dans son discours, la ministre précise bien que les enseignants ne sont pas plus absents que les autres agents de l'État, était-il utile, en cette période où il est de bon ton de s'en prendre aux fonctionnaires (trop nombreux, trop fainéants, trop peu productifs, trop chers) de braquer les projecteurs médiatiques sur un supposé problème d'absentéisme ? Madame Vallaud-Belkacem aurait sûrement dû se poser la question avant d'effectuer sa petite opération de relations publiques.

Puisque cela est nécessaire, répétons-le haut et fort : il n'y a pas de problème d'absentéisme dans l'Éducation nationale !

Tout un chacun peut s'en rendre compte en consultant les statistiques officielles publiées par des organismes comme la DARES ou la DGAFP. En lisant les différents rapports, le lecteur peut s'apercevoir que la proportion de salariés absents au moins un jour au cours d'une semaine pour raisons de santé est de 2,3 % chez les enseignants pour une moyenne nationale, secteurs public et privé confondus, de 3,7 %. Chiffres qui suffisent à tordre le cou à une légende tenace : les enseignants sont bien moins absents que beaucoup d'autres salariés, y compris du privé !

Alors, pourquoi ce tintamarre ? Parce que l'absence d'un enseignant est particulièrement visible et mal ressentie par les parents d'élèves. Plus exactement, les parents d'élèves vivent mal le non-remplacement des enseignants absents.

Réunion syndicale AVS/EVS/AESH

Mardi 15 novembre, la FSU a réuni les personnels AVS, EVS et AESH des écoles primaires, collèges et lycées du département.

La réunion était animée par deux représentants du SNUipp-FSU (1er degré) et deux du SNES-FSU (2nd degré). La FSU a fait le compte rendu de l'audience accordée par le secrétaire général de la DSDEN le 10 novembre précédent. (CR sur le site départemental de la FSU)

La présentation de ce document a été l'occasion de nombreux échanges entre les participant-es.

Le constat unanimement partagé est que l'annonce par le Ministère de la CDisation des AVS dans le cadre des

Et c'est bien là que réside le vrai problème, celui que le Ministère évite soigneusement : le problème du remplacement. Le vivier des TZR a été asséché, conséquence directe de la catastrophique politique de Nicolas Sarkozy de suppression de postes et dont les effets n'ont pas été compensés par l'hypothétique création de 60 000 postes par François Hollande. Partout, et en premier lieu en Sarthe, les TZR sont affectés à l'année sur un ou deux établissements. Ils ne sont donc plus disponibles pour des remplacements de courte ou moyenne durée. Pour y pourvoir, l'Éducation nationale a massivement recours à des contractuels à qui sont proposés des services de quelques heures sur deux ou trois établissements souvent éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres et le tout sans prime ou prise en charge des frais de déplacement. Comment s'étonner, dans ces conditions, de ne pas trouver suffisamment de contractuels ?

C'est dans une politique de recrutement massif de titulaires que se trouve la solution. Nous en sommes bien éloignés lorsque nous constatons que les postes proposés aux concours ne sont pas tous pourvus dans certaines disciplines. Situation qui est le reflet d'une autre réalité qui devrait mobiliser la ministre, le manque d'attractivité de notre métier.

Recrutement, attractivité, voilà les vrais problèmes auxquels devraient s'attaquer le gouvernement qui ferait mieux de s'assurer qu'à la rentrée tous les postes soient pourvus plutôt que d'évoquer, dans une volonté dérisoire de publicité, le faux problème de l'absentéisme des enseignants.

contrats d'AESH ne règle en rien la question de la précarité dans l'Éducation Nationale.

D'une part parce que le CDI n'exclut pas le risque de licenciement (il ne s'agit pas d'un statut de fonctionnaire), et que les personnels concernés sont et seront exposés aux volontés de l'administration sans garantie statutaire leur permettant, par exemple, de refuser un poste qui ne correspondrait pas à leur demande (raisons géographiques ou autres....).

D'autre part parce que les quotités horaires proposées sont souvent insuffisantes pour permettre de vivre décemment.